DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du douze février deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	2	3	2

Objet:
03 - Reprise
anticipée des
résultats 2023 –
Budget Valexpo

PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET. Fatih KAYGISIZ, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN. Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES. Julien MARTINEZ

<u>REPRÉSENTÉS</u>: Marie-Claire EMIN (pouvoir à Laurent HARMEL), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS: Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Jacques MATZ, rapporteur, expose au Conseil municipal que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés, par ce dernier, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation, sont alors inscrits par anticipation au Budget Primitif 2024.

Le Conseil municipal a la possibilité de reprendre par anticipation les résultats 2023, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2023 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2024.

Si le Compte Administratif 2023 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif 2023.

Objet:
03 - Reprise
anticipée des
résultats 2023 Budget Valexpo

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Budget Valexpo

		<u>Dépenses</u>	Recettes	<u>Soldes</u>
<u>Section de</u> <u>fonctionnement</u>	Résultats propres à 2023	622 621,51 €	637 118,66 €	14 497,15 €
	Résultats antérieurs reportés	- €	33 479,79 €	33 479,79 €
	Résultat à affecter			47 976,94 €

	T	<u>Dépenses</u>	Recettes	Soldes
<u>Section</u> <u>d'investissement</u>	Résultats propres à 2023	19 612,77 €	32 349,74 €	12 736,97 €
	Résultats antérieurs reportés	- €	3 900,70 €	3 900,70 €
	Résultat à affecter			16 637.67 €

		<u>Dépenses</u>	Recettes	<u>Soldes</u>
Restes à réaliser au	Fonctionnement	- €	- €	- €
31/12/2023	Investissement	- €	- €	- €

		Soldes
	Affectation à l'investissement (compte 1068)	- €
Reprise anticipée Re	Report en investissement au 001	16 637,67 €
	Report en fonctionnement au 002	47 976,94 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les pièces justificatives prévues aux articles L2311-5 et L2311-11,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2023 dégagés sur le Budget Principal de la Ville d'Oyonnax,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil municipal que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrit au Budget Primitif 2024. La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le Compte Administratif 2023.

Objet: 03 - Reprise anticipée des résultats 2023 -**Budget Valexpo**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023.

Fait à Oyonnax, le 12 février 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1

et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le par sa publication le 1 4 FFV, 2024

Le Maire

